



## **AIDE AUX DYS, CONCRETEMENT QUE FAIRE ?**

**CHRISTOPHE CHAUCHE AVEC LA PARTICIPATION DE MARIE-CLAIRE THIOLLIER**

---

Résumé du livre proposé par Catherine Euvrard, membre de  
l'association Apedys du Rhône.

---

Ce livre est destiné aux parents et explique les troubles dys ainsi que le rôle des professionnels dans le parcours de soins

### **Parcours de soins**

Du repérage, on passe au dépistage puis au diagnostic (orthophoniste, centre de référence, équipe pluridisciplinaire)

### **Quand solliciter une orthophoniste ?**

Tout d'abord il faut une prescription médicale.

L'orthophoniste intervient auprès de personnes atteintes de troubles du langage ou de cognition mathématique (dyscalculie).

Elle fait un bilan initial puis rédige un compte rendu envoyé au médecin qui peut prescrire une rééducation orthophoniste. Puis le médecin conseil établit, s'il y a lieu, une prise en charge à 100%. Les frais orthophoniques sont ainsi remboursés .

### **1er bilan orthophoniste**

Le projet thérapeutique inclut les objectifs, le plan de soins et les examens. Par une démarche déductive, l'orthophoniste croise les infos venant de toutes les sources. La lecture va être évaluée (compréhension texte lu score et temps).

Puis tous les outils de coordination vont être appliqués à l'école, aux parents et éventuellement à l'orthoptiste.

### **Rôle du psychologue**

Il intervient lorsqu'il y a un impact psychique sur les troubles. L'enfant se sent souvent mal à l'aise avant le diagnostic. On sollicite alors un psy pour savoir comment l'aider au mieux.

Il arrive que l'enfant soit en état de souffrance, les parents aussi. L'enfant peut refuser sa rééducation.

Si ce n'est pas suffisant, les parents établissent un dossier MDPH, moment très difficile pour les parents car il faut accepter le handicap.

La MDPH peut proposer l'allocation AEEH allocation éducation enfant handicapé (taux incapacité minimum 50 pour cent pour remboursements).

### Quelques signes d'appels des troubles du langage et de la communication

ÂGE	Quelques signes	En faveur de	ACTIONS
À tout âge	Absence de réaction aux bruits. Ne comprend pas le langage quotidien. Communique très peu malgré son désir de communiquer. S'isole, s'oppose ou a des plaintes somatiques répétées.	Déficit auditif	Bilan auditif
À 2 ans	Ne comprend pas le langage simple. Communique sans les mots (gestes, mimiques). N'a pas 50 mots de vocabulaire.	Trouble de la communication	Bilan orthophonique
À 2 ans et 6 mois	Ne peut pas réaliser une consigne simple – N'associe pas 2 mots – Est peu compréhensible – Parlé comme « à regret ».	Trouble psychoaffectif  Trouble du langage oral	Bilan psychomoteur
À 3 ans	Ne comprend pas les phrases hors contexte. Ne trouve pas le bon mot ; ne fait pas de phrases. N'est compris que par son entourage – inintelligibilité.	Trouble du langage oral	Avis pédo-psychiatrique
À partir de 4 ans	Difficultés à comprendre si phrases longues et abstraites – Vocabulaire restreint – Ne fait que des phrases courtes et simplifie les mots – Certains sons encore mal acquis – Toujours peu intelligible – Blocages Manipulations des sons de la langue compliquée.	Trouble du langage oral	Bilan orthophonique de langage oral
Fin de CP	Difficultés dans l'apprentissage de la lecture. Lien graphème-phonème non efficient.	Trouble du langage écrit	Bilan orthophonique de langage écrit
Dès le CE2	Ne maîtrise pas la lecture et l'écriture. Lenteur, nombreuses erreurs.	Trouble du langage écrit	Bilan orthoptique neurovisuel

Extrait du livre

Ensuite le mieux est de sensibiliser la classe au problème de la dyslexie. La reconnaissance des troubles doit impliquer une pédagogie différenciée et les familles doivent être sollicitées.

#### Rôle du neuropsychologue

Il s'agit d'un travail pluridisciplinaire. Un bilan psychométrique peut être proposé (pour plusieurs pathologies, dyscalculie, dyspraxie, dyslexie....)  
On y calcule le QI maintenant appelé WISC. On peut proposer des examens complémentaires (bilan de l'attention ou praxies, précision gestuelle ou graphiques d'où importance de l'ergothérapeute).



Apedys Rhône

## Rôle de l'ergothérapeute

Il intervient pour améliorer une dyspraxie décelée par neuropsychologue en centre de référence ou par un psychomotricien.

## SOLUTIONS DE L'ORDINATEUR

Il ne doit pas être l'unique solution. L'AESH peut adapter les documents.  
Le matériel peut être prêté sous avis favorable MDPH, bilan ergothérapeutique et compte rendu éducatif.

Ex. : la question de l'ordinateur en classe peut se traiter avec l'aide d'un ergothérapeute lors d'une évaluation spécifique et d'un avis de ce dernier qui débouchera sur une fiche argumentaire technique du matériel.

Pour quelles raisons ? Problème de lisibilité ? Lenteur ? Douleurs ?

Pour une réussite du projet, se poser la question : « Que peut permettre l'ordinateur pour cet enfant ? »

L'ordinateur peut permettre :	L'ordinateur ne permet pas toujours :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une écriture plus lisible</li><li>- Un rendu propre</li><li>- Une relecture facilitée</li><li>- Une charge cognitive moins importante</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une écriture plus rapide</li><li>- De pallier complètement une dysorthographe</li><li>- De s'organiser mieux</li><li>- Un gain d'indépendance</li><li>- De gérer ses productions</li></ul>

L'ordinateur peut avoir d'autres intérêts pour des compensations des troubles du langage écrit (lecture, orthographe) et en géométrie avec des logiciels spécifiques : Médialexie, Cordial, Geogebra...

Extrait du livre

## Accompagnement scolaire

Il existe d'abord le PAP s'il ne s'agit pas d'un cas sévère, sinon le PPS.

Dans la mesure du possible c'est le médecin scolaire qui propose aux parents un rdv en centre de référence. Le dossier accompagné des évaluations de l'élève est envoyé à la MDR qui à son tour l'enverra à la MDPH.

Ce dossier doit être réévalué chaque année et comprend les ajustements nécessaires, les aides pour l'année à venir (GEVA sco réexamen)

Ce sont les parents qui ont à charge l'envoi du dossier chaque année avec les nouvelles pièces justificatives.



Apedys Rhône

## **Orientation et insertion professionnelle**

L'ADAPT peut être accordé : aide financière pour jeune travailleur. Il peut aussi bénéficier de CAP EMPLOI (FIPHFP Public ou AGEFIPH privé).